



# PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 7 décembre 2020

## POINT DE SITUATION N° 192

### Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

#### **Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19**

##### **Point de situation au 7 décembre 2020 :**

Cas confirmés COVID : 9462 (+21)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 14 (-)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 93 (-24)

Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 65 (+21)

163 décès à l'hôpital (+3)

63 décès en EHPAD (+3)

442 retours à domicile (-)

##### **La mise à jour des clusters interviendra demain mardi 8 décembre.**

**Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.**

Aide sociale à l'enfance : 1

Autre : 4

Crèche : 1

Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 5

Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10 (+1)

Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1

Etablissement pénitentiaire : 0

Etablissement sanitaire : 8

Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 1

Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3

Milieu professionnel (entreprise) : 14

Milieu scolaire et universitaire : 4

Secteur aide à domicile : 3

Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

### **Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes**

**Taux d'incidence (1) : 211,6** au 7 décembre 2020 (215,0 au 6 décembre 2020)

**Taux de positivité (2) : 16,4 %** au 7 décembre 2020 (16,4% au 6 décembre 2020)

**Nombre de tests réalisés : 7160** au 23 novembre 2020

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

**A la suite des annonces du Président de la République et du Premier ministre, le cadre réglementaire applicable au confinement est modifié par le décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020.**

**Le tableau joint reprend les mesures applicables à compter du 4 décembre.**

**Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.**